

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale des Sites de la Gironde dans sa séance du 29 Décembre 1948,

A R R E T E :

Article 1er. - Sont inscrites sur l'inventaire des Sites pittoresques de la Gironde :

La dune complantée de pins s'étendant entre la limite de la commune vers Lanton, l'allée du Bassin et le Bassin. Parcelles A 798p. et A. 799, appartenant à M. de CONINCK et consorts, à Andernos les Bains - (Gironde).

La Zone située en bordure du lotissement du Mauret, entre l'allée du Bassin, l'Allée des Tamaris et le Bassin. Parcelle A. 798p. appartenant à la commune d'Andernos.

La propriété Belliard sise dans le lotissement du Mauret en bordure du bassin, au sud du boulevard de l'Océan - Parcelle A. 798p. appartenant à M. Roger BELLiard, à Audenge (Gironde) -

La zone située en bordure du lotissement du Mauret, entre le boulevard de l'Océan, le boulevard de l'Union et le bassin parcelle A. 798p. appartenant à la commune d'Andernos.

La propriété CHAUFFRUT, sise dans le lotissement du Falgouët, entre l'allée Maritime et le bassin, parcelle A. 798p. appartenant à M. CHAUFFRUT, 15, cours de Belgique à Agen (Lot-et-Garonne).

L'école de plein air, sise dans le lotissement du Falgouët entre l'allée Maritime et le Bassin, parcelle A. 798p. appartenant à l'Œuvre des Pupilles de l'École publique de Bordeaux.

La propriété Savignac sise dans le lotissement du Falgouët entre l'allée maritime et le bassin au carrefour de l'avenue du Falgouët, parcelle A. 798p. appartenant à M. SAVIGNAC, 34 chemin Doumerc à Bordeaux.

Article 2 .- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de commune d'Andernos et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 19 Octobre 1949

Pour Ampliation  
Le/Chief du Bureau  
Sites

Par délégation  
Le Directeur de l'Architecture

Signé / Illisible

Signé : R. PARCHET



# ANDERNOS-LES-BAINS

## Zones boisées situées en bordure du bassin

SIN0000189



Échelle: 1:4 000